Ce document a été mis en ligne par l'organisme FormaV®.

Toute reproduction, représentation ou diffusion, même partielle, sans autorisation préalable, est strictement interdite.

Pour consulter tous nos sujets d'annales et corrigés du Bac Général Maths + HGGSP, veuillez visiter :
bac-maths-hggsp.fr/annales-sujets-et-corriges

# BACCALAURÉAT GÉNÉRAL

ÉPREUVE D'ENSEIGNEMENT DE SPÉCIALITÉ

**SESSION 2026**

# HISTOIRE-GÉOGRAPHIE, GÉOPOLITIQUE ET SCIENCES POLITIQUES

_____

**Jour 1**

Durée de l'épreuve : **4 heures – Coefficient : 16**

*L'usage de la calculatrice et du dictionnaire n'est pas autorisé.*

Dès que ce sujet vous est remis, assurez-vous qu'il est complet.
Ce sujet comporte 5 pages numérotées de 1/5 à 5/5.

**Le candidat traitera un sujet de dissertation, au choix parmi les sujets 1 et 2, ET l'étude critique de documents.**

**Répartition des points**

| | |
|---|---|
| Dissertation | 10 points |
| Étude critique | 10 points |

**Le candidat traitera un sujet de dissertation au choix parmi les sujets 1 et 2.**
**Il précisera sur la copie le numéro du sujet choisi pour la dissertation.**

## Sujet de dissertation 1

Peut-on construire la paix collectivement depuis les traités de Westphalie ?

## Sujet de dissertation 2

Mers et océans : des enjeux géopolitiques multiples, entre rivalités et coopérations.

**Le candidat traitera l'étude critique de documents suivante.**

## Étude critique de documents : Transmettre la mémoire de la Shoah.

Consigne : En analysant les documents, en les confrontant, et en vous appuyant sur vos connaissances, vous montrerez comment se transmet la mémoire de la Shoah.

### Document 1 :

*Liat Benhabib, directrice du Centre de documentation visuelle de Yad Vashem, présente, lors d'un entretien, le film* Shoah*, réalisé par Claude Lanzmann.*

[Ce] film est révolutionnaire. [Lanzmann] entame son travail sur *Shoah* en 1975 et prend alors une décision artistique et morale très importante. Non seulement il parle de la Shoah, de la Solution finale et de la volonté d'extermination nazie, mais il le fait de façon très différente. Son film ne repose que sur le témoignage. Vous n'y trouverez pas un seul plan d'images d'archives.

**Pourquoi Lanzmann ne voulait-il pas utiliser des images d'archives ?**

Les images d'archives sont soit des images filmées par les nazis, et donc des images de propagande, soit des images tournées par les forces alliées - les Russes, les Britanniques, les Américains - à la libération des camps […]. Cela posait deux problèmes à Lanzmann. Car même s'il s'agit d'images au plus proche de ce qui s'était passé dans les camps, ce sont des images prises après les actions. Comme un policier qui arrive sur une scène de crime, après le crime. Il peut procéder à une reconstitution, mais n'aura jamais d'images du crime lui-même. Et, deuxième point, ce sont des images très dures à regarder, à la limite du supportable. Lanzmann ne voulait pas permettre au spectateur de baisser les yeux, ne serait-ce qu'une seconde, de l'écran.

**Sur quoi s'appuie-t-il pour raconter la Shoah ?**

Claude Lanzmann va alors prendre le parti-pris de ne faire appel qu'aux témoignages. Il va planifier et tourner plus de 200 interviews, 10 ans durant. Il ne filme pas uniquement des rescapés juifs, mais aussi des Justes, des nazis. C'est un tournant décisif sur la façon dont le cinéma s'intéresse à la Shoah. Lanzmann ouvre son film avec la parole de Simon Srebnik, un jeune Juif de 13 ans et demi, Sonderkommando[1] à Chelmno. Pendant plusieurs minutes, Srebnik explique qu'il est impossible de comprendre ce qui s'est passé : « personne ne peut saisir, même moi qui était sur place, je ne peux pas réaliser ce qui s'est réellement passé ». Lanzmann passe alors un pacte avec les spectateurs. Comme s'il leur disait : « Vous ne pourrez pas comprendre, mais on va vous raconter cette histoire, encore et encore, en profondeur, pendant 9 heures, en partant de plusieurs points de vue, de plusieurs interlocuteurs, de plusieurs endroits, pour essayer de se rapprocher au plus près de ce qu'il est

[1] Sonderkommando : membre d'une équipe « spéciale » de déportés juifs employés sous la contrainte dans les installations de mise à mort (notamment pour le transport et la crémation des corps).

possible de comprendre ». C'est une décision cinématographique très courageuse. Il a réalisé plus de 200 interviews de témoins, qui jusque-là n'étaient pas dans le cadre et qui soudain, occupent le premier plan.

**Peut-on construire un film documentaire uniquement sur des témoignages ?**

Le rapport de Claude Lanzmann au témoignage est très important. La valeur du témoignage soulève des questions historiques, mais aussi psychologiques. Comment la mémoire fonctionne-t-elle ? De quoi se souvient-on ? Les souvenirs sont-ils objectifs ? Comment reconstituer l'histoire à partir d'expériences personnelles ? Comment amener un individu à raconter des souvenirs vieux de plusieurs décennies sans lui faire revivre un traumatisme ? Toutes ces questions se retrouvent dans le film de Lanzmann. Le réalisateur s'y intéresse alors qu'il tourne. Comme par exemple, dans cette scène devenue culte avec Abraham Bomba, le coiffeur[2] [...]. Il lutte avec lui-même pour témoigner, supplie Lanzmann de le laisser en paix. Le spectateur assiste à sa souffrance. Lanzmann filme tous leurs échanges. On le voit et l'entend parler, rassurer, réussir à convaincre l'interviewé de livrer sa parole. On assiste à tout le processus psychologique que traverse le témoin. Ce sont des données très importantes pour le devoir de mémoire.

**A qui s'adresse ce film ?**

A tout le monde, partout sur la planète. Il est sorti dans le monde entier, traduit en plus de 20 langues. En Israël, des projections sont organisées dans les lycées, en 3 parties de 3 heures chacune. Il est parfois projeté en 2 parties de 4.5 heures. C'est un des films de référence sur la Shoah. Par exemple, quand nous avons ouvert le Centre de documentation visuelle en novembre 2005, il faisait bien évidemment partie de la liste des 1 000 films sur la Shoah que nous proposions alors au public.

**Trente ans après sa sortie, Shoah continue-t-il d'être un film de référence ?**

Avant Lanzmann, il y avait les films d'archives. Avec Lanzmann, il y a eu les films de témoignages. Aujourd'hui, on combine les deux. Les jeunes réalisateurs reviennent aux images d'archives qui grâce à l'ère digitale sont de plus en plus disponibles, mais continuent d'utiliser ou de faire référence aux images de Shoah de Lanzmann, qui reste un exemple en la matière.

Source : d'après le Blog de l'Institut International pour la Mémoire de la Shoah - Yad Vashem, texte mis en ligne le 09 juillet 2018, en hommage au réalisateur Claude Lanzmann, mort le 5 juillet 2018.
URL : https://www.yadvashem.org/fr/blog/shoah-de-lanzmann.html

[2] Abraham Bomba a été déporté à Treblinka et forcé à couper les cheveux des femmes avant qu'elles ne soient assassinées par le gaz.

**Document 2 :**




Capture d'écran de la page d'accueil du site de présentation du projet *Stolpersteine* en France

(consulté en novembre 2025).

Les *Stolpersteine* (ou pierres d'achoppements) sont des pavés en métal insérés dans le sol près des endroits où vivait une victime de la Shoah. Elles indiquent le nom de celle-ci, ses dates de naissance et de mort. L'artiste allemand Gunter Demnig est à l'initiative du projet, qui a connu une reconnaissance officielle en 1997. Plus de 100 000 pavés sont aujourd'hui installés dans 25 villes européennes.

Source : site internet de l'association *Stolpersteine* en France

URL : https://stolpersteine.fr/

Copyright © 2027 FormaV®. Tous droits réservés.

FormaV® est une marque déposée auprès de l'INPI sous le numéro 5227897.

Ce document a été élaboré par FormaV® avec le plus grand soin afin d'accompagner chaque apprenant vers la réussite de ses examens. Son contenu (textes, graphiques, méthodologies, tableaux, exercices, concepts, mises en forme) constitue une œuvre protégée par le droit d'auteur.

Toute copie, partage, reproduction, diffusion ou mise à disposition, même partielle, gratuite ou payante, est strictement interdite sans accord préalable et écrit de FormaV®, conformément aux articles L.111-1 et suivants du Code de la propriété intellectuelle. Dans une logique anti-plagiat, FormaV® se réserve le droit de vérifier toute utilisation illicite, y compris sur les plateformes en ligne ou sites tiers.

En utilisant ce document, vous vous engagez à respecter ces règles et à préserver l'intégrité du travail fourni. La consultation de ce document est strictement personnelle.

Merci de respecter le travail accompli afin de permettre la création continue de ressources pédagogiques fiables et accessibles.